



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## délinquance

Question écrite n° 86183

### Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales sur la délinquance le 14 juillet. Il souhaiterait en connaître les principaux bassins et le nombre d'interpellés dans les nuits du 13 au 14 juillet et du 14 au 15 juillet.

### Texte de la réponse

Le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration a pris les mesures nécessaires pour garantir la protection des biens et des personnes à l'occasion de la Fête nationale, moment de fête populaire et de concorde nationale. Grâce aux 35 000 policiers et gendarmes mobilisés sur l'ensemble du territoire, la nuit du 13 au 14 juillet 2010 s'est déroulée sans qu'aucun incident majeur n'ait été signalé. Le dispositif de sécurité mis en place a démontré toute son efficacité. La très forte réactivité des forces de sécurité intérieure et leur présence sur la voie publique ont conduit à l'interpellation de 392 personnes (contre 240 en 2009). Policiers et gendarmes sont restés totalement mobilisés au cours de la nuit du 14 au 15 juillet 2010, durant laquelle 228 personnes ont été interpellées (contre 66 en 2009). Il est toutefois malaisé de préciser quels auraient été les « bassins de délinquance » durant ces deux nuits, sachant qu'aucun incident majeur n'a été à déplorer. Il peut cependant être noté que les forces de l'ordre ont principalement fait l'objet de tirs d'artifice en région parisienne et dans l'agglomération lyonnaise.

### Données clés

**Auteur :** [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

**Circonscription :** Lozère (2<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 86183

**Rubrique :** Jeunes

**Ministère interrogé :** Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

**Ministère attributaire :** Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 10 août 2010, page 8685

**Réponse publiée le :** 11 janvier 2011, page 256